

**Commune de BERGHEIM**  
**Projet de construction d'une école maternelle**  
**AVIS DE CONCOURS d'architecture et d'ingénierie**

**POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

**NOM ET ADRESSE :**

Commune de BERGHEIM  
3 place du Dr Pierre Walter  
68750 BERGHEIM  
Tél. : 03 89 73 63 01  
e.mail : mairie@bergheim.fr

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

**Profil d'acheteur :**

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Le point de contact susmentionné et ADAUHR-ATD Alsace, Anne KIEFFER, Tél. : 03 89 30 13 30.  
Courriel : a.kieffer@adauhr.fr

**Les demandes de participation doivent être envoyés :**

**Par voie électronique sur le profil d'acheteur :** <https://marchespublics-amhr.safetender.com>

**OBJET**

---

**Intitulé :**

Concours restreint sur "esquisse" pour le projet de construction d'une nouvelle école maternelle.

**Description des prestations :**

**La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de bâtiment et des espaces extérieurs est estimée à 2 700 000.00 € HT (valeur septembre 2023).**

**Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat ne s'inscrit pas dans un projet / programme financé par des fonds de l'Union Européenne : non

**RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

---

**Condition de participation - Critères de sélection des participants :**

Conformément au règlement de la consultation : Pour le 1er tour, outre la conformité des pièces du dossier de candidature, l'examen des points suivants par ordre décroissant d'importance : références professionnelles du groupement dans le domaine de la consultation - moyens humains et matériels - compétences du groupement.

**Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession déterminée : oui.

Les équipes mises en concurrence seront constituées d'un groupement composé : d'un ou de plusieurs architectes d'un ou de plusieurs cotraitants. Les spécialités suivantes devront être assurées par le groupement :

- **Obligatoire** : architecture, structure, fluides, économie de la construction, environnemental, photovoltaïque, acoustique et paysagère.

## PROCÉDURE

---

### DESCRIPTION

**Type de concours :**

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

**Critères d'évaluation des projets :**

Pour le 2ème tour, l'examen des esquisses produites par les 3 concurrents retenus lors du 1er tour portera sur les points suivants par ordre décroissant d'importance : Les performances fonctionnelles (Le respect du programme technique détaillé, la conception et l'organisation fonctionnelle des locaux) - la performance financière (L'économie générale de l'opération, le coût global, la capacité d'optimisation de l'enveloppe financière) - La qualité architecturale et technique du projet - Les performances en matière de protection de l'environnement et de réduction des coûts énergétiques - Le calendrier de l'opération et le planning des travaux.

### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

**Date limite de réception des demandes de participation : 08 novembre 2023 à 12 heures**

**Langue pouvant être utilisée dans le projet ou la demande de participation : Français**

### RÉCOMPENSES ET JURY

**Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : Des primes seront allouées aux candidats par le pouvoir adjudicateur conformément aux propositions du jury. Seuls les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement et au programme du concours bénéficieront d'une prime forfaitaire de **12 000 € HT**.

**Détail des paiements à verser à tous les participants :** 1 prime par candidat retenu pour le 2ème tour Cette indemnité viendra en déduction des honoraires dus pour la maîtrise d'œuvre du projet au titre des études.

**Contrats faisant suite au concours :**

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaires(s) des marchés de de services faisant suite au concours : Oui.

**Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : non.

**Noms des membres du jury sélectionnés :**

Cf règlement de la consultation.

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

#### PROCÉDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix BP 51038

67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

**DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** Le présent avis a été envoyé au BOAMP et le JOUE le 09 octobre 2023. Il est également visible sur la plateforme publique et sur le site internet de la Commune de Bergheim.